



Bruxelles, le 12 mai 2021
(OR. en)

8470/1/21
REV 1

COMPET 324
MI 313
DIGIT 54

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8470/21
Objet:	Tirer parti de la compétitivité et de l'influence mondiale de l'Union européenne grâce à un ambitieux train de mesures sur les services numériques - Débat d'orientation

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "Tirer parti de la compétitivité et de l'influence mondiale de l'Union européenne grâce à un ambitieux train de mesures sur les services numériques", en vue de la session du Conseil "Compétitivité" qui se tiendra le 27 mai 2021.

Tirer parti de la compétitivité et de l'influence mondiale de l'Union européenne grâce à un ambitieux train de mesures sur les services numériques

Note de la présidence

1. La présidence portugaise a été affectée par les répercussions économiques et sociétales de la pandémie actuelle de COVID-19 et par le processus de relance qui s'ensuit. La nécessité pour l'Europe de s'appuyer sur la dynamique de la numérisation a ainsi, à son tour, été démontrée, notamment en vue de renforcer la compétitivité de l'Union européenne. Dans ce but, la présidence s'est donnée pour mission de promouvoir la transition numérique de l'économie, de la société et de l'administration publique, également en vue de contribuer à la souveraineté numérique de l'Europe.
2. La session du Conseil "Compétitivité" constitue une magnifique opportunité de débattre des progrès accomplis dans le domaine de la transition numérique de notre économie, et donne l'occasion de réfléchir à l'évolution et aux priorités futures, notamment en ce qui concerne le renforcement du marché unique, qui constitue l'un de nos atouts les plus précieux pour renforcer la souveraineté numérique de l'Europe.
3. Pour exploiter pleinement toutes les possibilités offertes par la numérisation, il faut mettre en place des conditions adéquates pour préserver l'ouverture et la continuité du marché unique, attirer et retenir les investissements et les talents, permettre aux entrepreneurs et aux PME numériques d'entrer sur le marché, de se développer et de croître dans un environnement équitable, et faire de l'UE le marché numérique le plus compétitif de l'économie mondiale.
4. Dans leur déclaration du 25 mars 2021, les dirigeants ont invité les colégislateurs à faire avancer rapidement leurs travaux relatifs au train de mesures sur les services numériques, qui comprend les propositions relatives à la législation sur les services numériques et à la législation sur les marchés numériques, en vue de renforcer le marché unique des services numériques en créant un espace numérique sécurisé et plus sûr, assorti de conditions propices à l'innovation et à la compétitivité.

5. Le train de mesures sur les services numériques vise à établir un cadre de règles harmonisées pour l'économie numérique dans l'ensemble de l'Union, renforçant ainsi un marché unique des services numériques. Avec la proposition de règlement sur la législation sur les services numériques, les plateformes seront soumises à des obligations de diligence harmonisées liées à leur rôle dans l'hébergement ou la diffusion de contenus par l'intermédiaire de leurs services et à leurs politiques de modération en accord avec les droits fondamentaux (notamment la liberté d'expression), contribuant ainsi à un environnement en ligne plus sûr et prévisible. De plus, la proposition relative à la législation sur les marchés numériques vise à garantir des conditions de marché équitable et contestable afin que les sociétés et les consommateurs puissent bénéficier des possibilités du numérique, rendant ainsi possible l'innovation, la croissance et la création d'emplois.
6. Les règles qui régissent les services numériques doivent être à jour pour relever les défis de l'environnement numérique actuel et il leur faut également être à l'épreuve du temps afin d'assurer la prévisibilité et de répondre à l'entrée de nouveaux types de services et d'acteurs sur le marché intérieur. Pour permettre aux sociétés et aux entreprises de se développer et de profiter d'un marché de 450 millions d'utilisateurs, les règles doivent être harmonisées et claires au niveau de l'Union. Dans le même temps, la réglementation de l'UE doit garantir des conditions de concurrence équitables à toutes les entreprises, quel que soit leur lieu d'établissement, si elles souhaitent exercer des activités commerciales sur le marché unique européen.
7. Le train de mesures sur les services numériques présente aussi un aspect géopolitique important: il pourrait permettre à l'Union d'être à nouveau pionnière dans la création d'un environnement réglementaire moderne, équilibré et durable, en établissant un cadre de règles et d'obligations de diligence pour les plateformes en ligne qui respecte les droits fondamentaux, ainsi qu'en mettant en place un ensemble de règles complémentaires au droit de la concurrence et alignées sur l'évolution des marchés numériques.

8. Les deux instruments juridiques du train de mesures sont des éléments essentiels pour tirer parti de la souveraineté numérique et de l'influence mondiale de l'Union, comme l'indique la communication de la Commission relative à une boussole numérique¹, qui positionne l'UE comme chef de fil mondial en matière d'économie et de sociétés numériques grâce à son réseau de partenariats numériques internationaux, dont la coopération réglementaire est l'un des éléments essentiels.
9. L'analyse des deux propositions a bien progressé au sein du Conseil et a fait apparaître une large convergence en ce qui concerne les objectifs et éléments essentiels. Par conséquent, sur la base des deux rapports sur l'état d'avancement des travaux relatifs au train de mesures sur les services numériques dont les ministres prendront note lors de la session du Conseil "Compétitivité", la présidence estime qu'il est opportun et politiquement pertinent de tenir un débat d'orientation en rapport avec ledit train de mesures, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance stratégique de celui-ci pour *i)* le marché unique à l'ère numérique et *ii)* pour l'autonomie stratégique ouverte de l'Union.
10. Les membres du groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance ont discuté, lors d'une réunion informelle, des moyens de parvenir à la souveraineté numérique de l'Europe et ont, de manière générale, soutenu les buts et objectifs de la boussole numérique.
11. Les ministres sont donc invités à mener un débat d'orientation lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 27 mai 2021 et à examiner la question suivante:

Quels aspects spécifiques des futures règles législatives régissant les services et marchés numériques convient-il de considérer comme essentiels pour garantir une réglementation ambitieuse qui assure des conditions de concurrence équitables et soit réellement efficace?

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique", COM(2021) 118 final.